

**Avis d'appel à concurrence pour une prestation d'administration  
de la plateforme numérique Présage (Plateforme de Ressources des Écoles Supérieures d'Art du Grand  
Est)**

**1. Organisme commanditaire de la prestation :**

Réseau des écoles d'art du Grand Est (association)  
12 rue Libergier  
51100 Reims  
Contact : Emilie Pompelle ([esal.emilie@gmail.com](mailto:esal.emilie@gmail.com))

**2. Objet de la prestation**

Le présent avis d'appel à concurrence concerne une prestation d'administration d'une plateforme numérique Présage (Plateforme de Ressources des Écoles Supérieures d'Art du Grand Est) consacrée à l'accompagnement des jeunes diplômé.e.s mais aussi d'étudiant.e.s des écoles d'art du Grand Est.

Développée par le Réseau des écoles d'art du grand Est (Reims, Metz/Epinal, Nancy, Strasbourg/Mulhouse), cette plateforme est financée par le Ministère de la Culture et la Région

Une description des objectifs de cette plateforme et de sa structuration fonctionnelle et technique est jointe en annexe.

**1.1 Exploitation de la plateforme**

Rompant aux techniques du community management et expert notamment du statut des artistes auteur.e.s et des entrepreneur.e.s en démarrage d'activité, le prestataire assurera les missions principales suivantes :

- Administration, actualisation et mise à jour du site : veille législative et réglementaire (Code Général des Impôts –CGI-, Lois de finances annuelles, Code de la Propriété intellectuelle –CPI-, codes des sociétés, etc.) et prise en compte des retours des partenaires officiels,
- Administration régulière du forum :
  - Conseil aux jeunes auteur.e.s, créateur.trices et entrepreneur.e.s pour préciser leur(s) question(s),
  - Réponse aux questions simples, aux questions techniques simples et/ou orientation vers les « réponses-type » déjà complétées, vérifiées et archivées,
  - Redirection pour les situations urgentes ou complexes vers des partenaires référents, expert.e.s, etc. (le prestataire pourra être amené à proposer des partenaires référents)
- Animation de la rubrique « Tribune » en faisant appel à divers contributeurs, expert.e.s et théoricien.ne.s afin d'obtenir des textes, interviews, chroniques, manifestes (qui pourront faire l'objet d'écriture, de rewriting, de relecture, etc.) faisant de la plateforme un lieu de réflexions vivant sur les enjeux et les mutations des professions artistiques et culturelles
- Actualisation de « l'agenda » de la plateforme (collecte d'informations, synthèse de données, etc.),
- Gestion des inscriptions des nouveaux membres, liens avec le compte bancaire associé
- Animation trimestrielle du comité de suivi de la plateforme (1 représentant par école).

## 1.2 Rencontres avec les usagers

Le prestataire assurera une permanence semestrielle d'une journée par école du réseau auprès des diplômables, des étudiant.e.s en situation professionnelle, des enseignant.e.s et personnels administratifs des écoles.

## 1.3 Liens avec les partenaires

Le prestataire assurera le lien avec :

- les partenaires et financeurs directs de la plateforme (Région Grand-Est, écoles regroupées dans l'AESAGE, ministère de la Culture, organisme de sécurité sociale des artistes auteurs, sociétés d'auteurs, partenaires privés et experts associés, centre des impôts, Associations de Gestion Agréées, INPI, etc.) :
  - Préparation des dossiers de demande d'aide
  - Production de rapport d'activités semestriels et annuels
- les partenaires indirects (CIPAC, CNAP, réseaux territoriaux, etc.)

### **3. Durée du contrat et modalité de résiliation**

La prestation objet de la consultation sera attribuée, par voie de contrat signé entre le titulaire et l'association du Réseau des écoles d'art du Grand Est, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018. En cas de manquement grave aux obligations contractées restant sans réponse adaptée malgré une mise en demeure préalable, l'association aura la possibilité de résilier le contrat sans indemnité.

### **4. Modalités de paiement**

Le prix annuel fixé dans le contrat fera l'objet d'un paiement par acomptes sur présentation de factures et de justificatifs éventuels.

### **5. Critère de sélection des offres**

- Compétence et moyens du candidat (70%)
  - Compétences en termes de *community management*
    - Maîtrise des outils numériques adaptés à la plateforme web spécifique,
    - Bonne qualité rédactionnelle,
    - Sens de l'organisation, de la rigueur et du respect des délais,
    - Sens de l'anticipation, de la réactivité,
    - Sens des relations humaines et de la diplomatie,
    - Capacité à mobiliser et à fédérer des compétences multiples.
  - Degré d'expertise dans les domaines administratif, juridique, fiscal et économique liés à l'activité des artistes-auteur.e.s et entrepreneur.r.se.s en démarrage d'activité et notamment à :
    - La propriété intellectuelle,
    - Aux dispositions fiscales des entreprises individuelles,
    - Aux spécificités du régime social des artistes-auteur.e.s et des entrepreneur.r.se.s en démarrage d'activité
  - Connaissance des réseaux artistiques du Grand Est (et éventuellement plus largement en France et en Europe)
  - Compréhension sociologique des professions artistiques, ainsi qu'une expérience de terrain,
  - Connaissance des pratiques dans les arts visuels (art, communication visuelle et design)

permettant de :

- Comprendre et analyser les démarches singulières des auteur.e.s et des entrepreneur.e.s en démarrage d'activité,
- Adapter les conseils
- Discerner les situations qui nécessitent d'orienter tel.le artiste-auteur.e vers une aide administrative ou professionnelle particulière.

➤ Prix (30%)

## **6. Modalités de candidature**

Le candidat remettra avant le 20 juillet 2018 18h00 une offre comprenant :

- Un dossier de présentation du candidat.e et des membres éventuels de son équipe ou de ses sous-traitants (formation, expérience, références, etc.) permettant d'apprécier la valeur de l'offre au regard du critère compétences et moyens
- Un mémoire technique précisant sa compréhension du dossier et l'organisation mise en œuvre.
- Une offre financière détaillée précisant :
  - Le temps alloué à chacune des missions et le coût horaire pratiqué
  - Les sommes versées aux éventuels sous-traitants
  - Le coût global et forfaitaire de la prestation